BELLY & ASSOCIES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CONSEILS AUX ENTREPRISES

Résidence « Plein Soleil »
16, Avenue de Saragosse
64000 PAU

Tél. : 05 59 30 12 24
Email : contact@belly-associes.fr

ASSOCIATION BARETOUS SOLIDARITE

Mairie d'Arette
64570 ARETTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 -

A l'Assemblée Générale de l'Association BARETOUS SOLIDARITE,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les changements comptables relatifs à la première application du règlement ANC n°2022-06 par votre association.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RAPPELS DES RESPONSABILITES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Pau, le 15 octobre 2026
SAS BELLY ET ASSOCIES

Bertrand BELLY
Président

Dominique MONREPOS
Commissaire aux Comptes associée

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
de l'Association BARETOUS SOLIDARITE
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 -

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	10 074	8 071	2 003	4 019	2 016-	50.16-
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	86 563	12 741	73 822	57 339	16 483	28.75
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	221 486		221 486	221 486		
	Constructions	5 309 207	1 630 621	3 678 586	3 844 958	166 372-	4.33-
	Installations techniques, matériel et outillage	439 129	340 128	99 001	91 602	7 399	8.08
	En cours, avances et acomptes	7 925		7 925	19 535	11 610-	59.43-
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	16 566		16 566	16 108	458	2.84
	Prêts	15 074		15 074	15 074		
	Autres immobilisations financières						
	Total II	6 106 025	1 991 562	4 114 464	4 270 122	155 658-	3.65-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	5 588		5 588	1 271	4 317	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 908		19 908	18 946	962	5.08
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	51 163		51 163	81 040	29 877-	36.87-
	Charges constatées d'avance (2)	34 261		34 261	21 930	12 331	56.23
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	722 312		722 312	686 058	36 254	5.28
	Total III	833 232		833 232	809 244	23 988	2.96
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 939 258	1 991 562	4 947 696	5 079 366	131 670-	2.59-

(1) Dont à moins d'un
(2) Dont à moins d'un

BELLY ET ASSOCIES SAS
B & A
COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	482 686	529 024	46 338-	8.76-
	Autres				
	Report à nouveau	126 035	111 854	14 180	12.68
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	130 126	32 157-	162 284	504.65
	Situation nette (sous total)	738 847	608 721	130 126	21.38
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	569 438	566 015	3 423	0.60
	Provisions réglementées	516 918	566 787	49 869-	8.80-
	Total I	1 825 203	1 741 524	83 680	4.80
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	41 966	53 595	11 629-	21.70-
	Total III	41 966	53 595	11 629-	21.70-
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 615 681	2 767 388	151 707-	5.48-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	17 089	13 445	3 644	27.10
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	83 281	110 486	27 204-	24.62-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	343 133	359 578	16 445-	4.57-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 463	2 542	3 921	154.27
	Produits constatés d'avance	14 880	30 809	15 929-	51.70-
	Total V	3 080 527	3 284 248	203 721-	6.20-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 947 696	5 079 366	131 670-	2.59-
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	3 065 646	3 253 438		
	(2) Dont emprunts participatifs				

BELLY ET ASSOCIES SAS
B & A
COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	110	120	10-	8.33-
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	111 402	102 709	8 693	8.46
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 545 896	2 323 826	222 070	9.56
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	6 000-	98 433	104 433-	106.10-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés		22 341	22 341-	100.00-
Autres produits	28 450	13 540	14 910	110.12
Total I	2 679 859	2 560 969	118 890	4.64
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	474 275	442 086	32 189	7.28
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	131 621	129 896	1 725	1.33
Salaires et traitements	1 334 439	1 383 122	48 684-	3.52-
Cotisations sociales	391 433	470 357	78 924-	16.78-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	205 968	203 382	2 586	1.27
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés	8 320	23 449	15 129-	64.52-
Autres charges	2 006	2	2 004	NS
Total II	2 548 061	2 652 294	104 233-	3.93-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	131 797	91 325-	223 122	244.32

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

RELLY ET ASSOCIES SAS
B & A
COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation	457	461	4-	0.83-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	12 903	15 677	2 774-	17.69-
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	13 361	16 138	2 778-	17.21-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	63 379	66 249	2 871-	4.33-
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	63 379	66 249	2 871-	4.33-
2. Résultat financier (III-IV)	50 018-	50 111-	93	0.19
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	81 779	141 436-	223 215	157.82
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	49 869	110 616	60 746-	54.92-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	49 869	110 616	60 746-	54.92-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 522	1 337	185	13.84
Total des produits (I+III+V)	2 743 088	2 687 723	55 365	2.06
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 612 962	2 719 880	106 918-	3.93-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	130 126	32 157-	162 284	504.65

BELLY ET ASSOCIES SAS
B & A
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 947 695.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 679 858.58 Euros et dégageant un excédent de 130 126.28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2023, des travaux ont débuté pour la réparation de la pompe à chaleur défectueuse.
Sur l'exercice 2025, les travaux sont toujours en cours, un montant de 21 235.97 € a été engagé sur cet exercice et l'indemnisation d'assurance pour cet exercice s'élève à 16 964.72 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler sur cet exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

2018-06 ainsi que du règlement ANC n°2022-06 du 04 novmebre 2022 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, les états financiers seront conformes aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	10 074		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	78 508		18 000
Terrains	221 486		
Constructions sur sol propre	5 143 133		
Installations générales agencements aménagements des constructions	166 074		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	266 145		38 135
Installations générales agencements aménagements divers	32 974		
Matériel de transport	34 846		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	91 917		5 267
Immobilisations corporelles en cours	19 535		
TOTAL	5 976 111		43 402
Autres titres immobilisés	16 108		458
Prêts, autres immobilisations financières	15 074		
TOTAL	31 182		458
TOTAL GENERAL	6 095 875		61 920

BELLY ET ASSOCIES SAS
B & A
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			10 074	10 074
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		9 944	86 563	86 563
Terrains			221 486	221 486
Constructions sur sol propre			5 143 133	5 143 133
Installations générales agencements aménagements constr.			166 074	166 074
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		28 410	275 930	275 930
Installations générales agencements aménagements divers		1 805	31 170	31 170
Matériel de transport			34 846	34 846
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			97 184	97 184
Immobilisations corporelles en cours	11 610	0	7 925	7 925
TOTAL	11 610	30 215	5 977 748	5 977 748
Autres titres immobilisés			16 566	16 566
Prêts, autres immobilisations financières			15 074	15 074
TOTAL			31 640	31 640
TOTAL GENERAL	11 610	40 159	6 106 025	6 106 025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	6 055	2 016		8 071
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	21 168	1 517	9 944	12 741
Constructions sur sol propre	1 383 657	154 751		1 538 408
Installations générales agencements aménagements constr.	80 592	11 621		92 213
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	224 413	19 978	28 410	215 981
Installations générales agencements aménagements divers	20 404	5 491	1 804	24 091
Matériel de transport	32 820	2 026		34 846
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	56 644	8 568		65 211
TOTAL	1 798 530	202 434	30 214	1 970 749
TOTAL GENERAL	1 825 753	205 967	40 159	1 991 562

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	2 016				
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 517				
Constructions sur sol propre	154 751				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	11 621				
Instal.techniques matériel outillage indus.	19 978				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 491				
Matériel de transport	2 026				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 568				
TOTAL	202 434				
TOTAL GENERAL	205 967				

BELLY ET ASSOCIÉS SAS
B & A
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont fonds dédiés *		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	26 000	6 500				32 500	
Accompagnement à la mise en oeuvre de la réforme des services automnic	26 000	6 500				32 500	
Contributions financières d'autres organismes	7 646	1 820				9 466	
Prévention bucco-dentair	7 646					7 646	
Formation ASG		1 820				1 820	
TOTAL	33 646	8 320				41 966	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Investissements	566 787		49 869		516 918
TOTAL	566 787		49 869		516 918
TOTAL GENERAL	566 787		49 869		516 918
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 820			
exceptionnelles			49 869		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	15 074	15 074	
Autres créances clients	19 908	19 908	
Personnel et comptes rattachés	1 621	1 621	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	502	502	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	13 457	13 457	
Divers état et autres collectivités publiques	10 107	10 107	
Débiteurs divers	25 476	25 476	
Charges constatées d'avance	34 261	34 261	
TOTAL	120 407	120 407	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 615 681	151 230	573 682	1 890 769
Emprunts et dettes financières divers	17 089	17 089		
Fournisseurs et comptes rattachés	83 281	83 281		
Personnel et comptes rattachés	135 173	135 173		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	190 502	190 502		
Impôts sur les bénéfices	1 522	1 522		
Autres impôts taxes et assimilés	15 936	15 936		
Autres dettes	6 463	6 463		
Produits constatés d'avance	14 880	14 880		
TOTAL	3 080 527	616 076	573 682	1 890 769

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds le Cottage	53 075			53 075	
Total	53 075			53 075	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

A compter du 01/07/2018, date d'achèvement des travaux, les coûts engagés portés dans le poste d'immobilisations en cours ont été transférés dans le poste Constructions - Bâtiments, et ont fait l'objet d'un amortissement à partir de cette date.
Le coût global des travaux a été décomposé en 8 composants, chacune de ces composantes a été amortie sur une durée différente :
- Composant "Structures/ouvrages assimilés" amorti sur 50 ans
- Composant "Menuiseries extérieures" amorti sur 25 ans
- Composant "Etanchéité" amorti sur 15 ans
- Composant "Ravalement avec amélioration" amorti sur 15 ans
- Composant "Electricité" amorti sur 25 ans
- Composant "Peintures" amorti sur 10 ans
- Composant "Plomberie/sanitaire/chauffage" amorti sur 25 ans
- Composant "Ascenseurs" amorti sur 15 ans

Les honoraires d'étude ont été répartis entre les 8 composants au prorata.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel médical	Linéaire	5 ans
Matériels autres & outillages	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 an
Frais d'établissement	Linéaire	5 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

BELLY ET ASSOCIES SAS
B & A
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	29 067
Disponibilités	25 365
Total	54 432

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 244
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 133
Dettes fiscales et sociales	207 342
Autres dettes	1 729
Total	234 448

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	34 261
Total	34 261
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	14 880
Total	14 880

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires dont l'association a bénéficié sont évaluées sur l'exercice 2025 à un montant de 17 381 €.

Elles représentent la valorisation des temps consacrés bénévolement par les membres de l'association à la vie de cette dernière.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Caution CG64 - Prêt CE de 824 190 €	412 095
Caution CG64 - Prêt CE de 492 954 €	300 000
Caution CG64 - Prêt LBP de 1 880 300 €	1 880 300
Total	2 592 395

Engagement en matière de pensions et retraites

Au 31/12/2025, le montant de l'engagement financier en matière d'indemnités de fin de carrière s'élève à 107 206.73 €.
Les hypothèses retenues sont les suivantes :
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Départ à la retraite à 64 ans
- Taux d'actualisation à 3.96%
- Taux d'augmentation annuelle des salaires : 1%
- Convention collective : Hospitalisation privée à but non lucratif

Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie au 31/12/2025 : 3.96%.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

BELLY ET ASSOCIES SAS
B & A
COMMISSAIRES AUX COMPTES

BELLY & ASSOCIES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CONSEILS AUX ENTREPRISES

Résidence « Plein Soleil »
16, Avenue de Saragosse
64000 PAU

Tél. : 05 59 30 12 24
Email : contact@belly-associes.fr

ASSOCIATION BARETOUS SOLIDARITE

Mairie d'Arette
64570 ARETTE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 -

A l'Assemblée Générale de l'Association BARETOUS SOLIDARITE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Pau, le 15 octobre 2026
SAS BELLY ET ASSOCIES

Bertrand BELLY
Président

Dominique MONREPOS
Commissaire aux Comptes associée